

Le 9 septembre 2022

COMMUNIQUE

« Il ne ressort de manière crédible d'aucune des 16.379 pièces de l'information judiciaire aucune intention des militaires français de faciliter la commission de crimes sur les civils tutsi. »

Par des termes extrêmement clairs, la justice française a enfin rendu une ordonnance de non-lieu, après 17 ans d'enquête sur l'engagement de la France au Rwanda lors de l'opération Turquoise.

Cette ordonnance de non-lieu ne laisse place à aucune ambiguïté et corrobore en tous points les déclarations faites auprès des enquêteurs par l'ensemble des officiers concernés, pour conclure à l'absence de toute responsabilité de l'Armée française.

Cette ordonnance démontre l'inanité des accusations ignobles, abondamment relayées dans la cybersphère, et qui ont voulu porter pendant ces nombreuses années un discrédit sur les militaires français et leur action au Rwanda.

Il est définitivement établi qu'il n'existe aucune zone d'ombre dans la conduite de l'Opération Turquoise, sinon celles que quelques-uns ont purement inventées au fil des années, à des fins idéologiques et politiques.

Nous militons dorénavant pour que le récit de ces événements tragiques puisse être complété par la consultation de l'ensemble des archives de l'ONU et des divers Etats impliqués dans la crise rwandaise.

Nous avons mené l'opération Turquoise avec humanité, engagement et dans le respect de l'éthique qui caractérise l'armée française. Réalisée dans des conditions éprouvantes, elle a permis de sauver de très nombreuses vies, protéger et soigner des victimes encore plus nombreuses. Aujourd'hui, je pense à mes soldats injustement accusés. Ils sont définitivement réhabilités et peuvent afficher leur fierté de ce qu'ils ont accompli au Rwanda.

Général de corps d'armée (2S) Jean Claude Lafourcade

Commandant de l'opération Turquoise - 1994